

SOURCE : Imaflex Inc.

Imaflex annonce ses résultats du troisième trimestre de 2019 et fournit une mise à jour de ses activités

Faits saillants du T3 2019

- Produits d'exploitation de 19,2 millions de dollars, contre 21,3 millions de dollars au T3 2018
- Marge brute de 13,1 %, contre 13,7 % l'année précédente
- RAIIA¹ de 1,7 million de dollars (1,4 million de dollars en excluant l'incidence de l'IFRS 16²) en hausse par rapport à 2018 alors qu'il était de 1,5 million de dollars
- Résultat net de 0,5 million de dollars, comparativement à 0,6 million de dollars à l'exercice précédent
- Flux de trésorerie d'exploitation demeurés solides

Montréal (Québec) CANADA — Le 25 novembre 2019 — Imaflex Inc. (« Imaflex » ou la « Société ») (TSX-V : IFX), annonce ses résultats financiers consolidés pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2019 et fournit une mise à jour de ses activités. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

« Au cours du trimestre, nous avons tenu notre rang dans un contexte d'exploitation dynamique », a souligné M. Joseph Abbandonato, président et chef de la direction d'Imaflex. « Malgré un recul des prix de vente qui découle des pressions exercées par la concurrence et de la baisse du prix de la résine, la rentabilité est demeurée respectable et les flux de trésorerie d'exploitation sont demeurés solides par rapport au même trimestre de l'exercice précédent ». Dans le futur, la mise en service récente de la nouvelle extrudeuse et d'autres importants équipements fourniront des occasions de croissance supplémentaires.

Faits saillants financiers consolidés (non audités)

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (ou tel qu'indiqué)	Trois mois clos le 30 septembre			Neuf mois clos le 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Produits d'exploitation	19 195	21 316	(10,0) %	62 331	63 860	(2,4) %
Marge brute	2 521	2 929	(13,9) %	8 305	8 992	(7,6) %
Charges de vente et administratives	1 812	1 726	5,0 %	5 366	5 003	7,3 %
Pertes (gains) de change	(217)	242	(189,7) %	498	(454)	(209,7) %
Résultat net	470	594	(20,9) %	1 233	2 994	(58,8) %
Résultat net par action de base	0,01	0,01	0,0 %	0,02	0,06	(66,7) %
Résultat net par action dilué	0,01	0,01	0,0 %	0,02	0,06	(66,7) %
Marge brute (en pourcentage des produits d'exploitation)	13,1 %	13,7 %	(0,6) pp	13,3 %	14,1 %	(0,8) pp
Charges de vente et administratives (en % des produits d'exploitation)	9,4 %	8,1 %	1,3 pp	8,6 %	7,8 %	0,8 pp
RAIIA (excluant les gains et pertes de change)	1 518	1 761	(13,8) %	5 307	5 551	(4,4) %
RAIIA	1 735	1 519	14,2 %	4 809	6 005	(19,9) %
RAIIA (en % des produits d'exploitation)	9,0 %	7,1 %	1,9 pp	7,7 %	9,4 %	(1,7) pp

¹ RAIIA : Résultat avant intérêts, impôts et amortissement. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS » qui suit.

² IFRS 16, Contrats de location : se reporter à la rubrique « Modifications des méthodes comptables critiques » qui suit.

Survol financier : le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se sont chiffrés à 19,2 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2019, contre 21,3 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution par rapport à 2018 est principalement attribuable à la tarification des produits et à un recul des ventes de pellicule pour l'agrumiculture, qui ont été nulles pour le trimestre en cours, alors qu'elles s'établissaient à 0,4 million de dollars en 2018. Le recul de la tarification des produits est principalement attribuable aux pressions exercées par la concurrence et à la baisse du prix de la résine.

Depuis le début de l'exercice 2019, les ventes se sont chiffrées à 62,3 millions de dollars, un recul de 2,4 % par rapport aux ventes de 63,9 millions de dollars réalisées en 2018. Ce recul est principalement attribuable à la tarification des produits et à un recul des ventes de pellicules métallisées destinées au marché agricole, lequel a été partiellement compensé par des fluctuations favorables au titre du change de devises et des volumes des ventes en hausse pour nos produits de base de l'emballage souple.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 2,5 millions de dollars, soit 13,1 % des ventes pour le troisième trimestre de 2019, comparativement à 2,9 millions de dollars et à 13,7 % des ventes au cours de la même période à l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, la marge brute s'élève à 8,3 millions de dollars, soit 13,3 % des ventes réalisées en 2019, comparativement à 9,0 millions de dollars et à 14,1 % des ventes réalisées à la même date en 2018. Cette diminution entre les deux trimestres et d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la tarification des produits et au recul des ventes de pellicule pour l'agrumiculture.

Charges d'exploitation

Les charges de vente et administratives trimestrielles se sont élevées à 1,8 million de dollars, soit 9,4 % des ventes pour le troisième trimestre de 2019, ce qui représente une hausse par rapport au même trimestre en 2018, alors qu'elles se situaient à 1,7 million de dollars et à 8,1 % des ventes. Depuis le début de l'exercice 2019, les charges de vente et administratives se sont élevées 5,4 millions de dollars, soit 8,6 % des ventes, alors qu'elles s'établissaient à 5,0 millions de dollars et à 7,8 % des ventes à pareille date en 2018. L'augmentation des charges par rapport à 2018 pour le trimestre et les neuf premiers mois est principalement attribuable à l'équipe de vente élargie, qui doit aider à stimuler la demande pour les produits d'Imaflex, et répondre à l'augmentation de la capacité de production suite à l'installation des nouveaux équipements de production, y compris la nouvelle extrudeuse à cinq couches.

En raison de fluctuations favorables du cours des devises, Imaflex a enregistré un gain de change de 0,2 million de dollars au cours du troisième trimestre de 2019, contre à une perte de 0,2 million de dollars pour le même trimestre en 2018, ce qui se traduit par un écart positif d'un exercice à l'autre de 0,4 million de dollars. Cependant, depuis le début de l'exercice, Imaflex a constaté un écart défavorable entre les exercices de 1,0 million de dollars et a réalisé une perte de change de 0,5 million de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019, alors qu'elle avait réalisé un gain de change de 0,5 million de dollars à la même période en 2018. La majeure partie de ces gains et de ces pertes de change n'ont pas un effet immédiat sur la trésorerie et est liée à des soldes intersociétés pour lesquels Imaflex peut contrôler le moment de règlement.

RAIIA et résultat net

Le résultat net du troisième trimestre de 2019 s'est établi à 0,5 million de dollars, contre 0,6 million de dollars pour la même période à l'exercice précédent. La baisse d'un exercice à l'autre découle principalement de la réduction des marges brutes et de la hausse des charges de vente et administratives. Depuis le début de l'exercice, le résultat net a été de 1,2 million de dollars, ce qui est inférieur aux 3,0 millions de dollars enregistrés

en 2018. L'écart de 1,8 million de dollars par rapport à 2018 est principalement attribuable aux mouvements défavorables du cours des devises de 1,0 million de dollars, à la réduction des marges brutes et à la hausse des charges de vente et administratives.

Le RAIIA s'est établi à 1,7 million de dollars (1,4 million de dollars en excluant l'incidence de l'IFRS 16) ou à 9,0 % des ventes réalisées au cours du troisième trimestre de 2019, une hausse par rapport à la même période de l'exercice précédent, alors que le RAIIA s'établissait à 1,5 million de dollars et à 7,1 % des ventes réalisées. Compte non tenu de l'incidence des mouvements de devises, le RAIIA s'est établi à 1,5 million de dollars (soit 7,9 % des ventes) pour le trimestre en cours, contre 1,8 million de dollars (8,3 % des ventes) pour le même trimestre en 2018.

Pour les neuf premiers mois de 2019, le RAIIA s'est établi à 4,8 millions de dollars (3,9 millions de dollars en excluant l'incidence de l'IFRS 16) ou à 7,7 % des ventes, comparativement à 6,0 millions de dollars et à 9,4 % des ventes à la même période en 2018. Compte non tenu des mouvements de change, le RAIIA s'établit à 5,3 millions de dollars, ou à 8,5 % de ventes pour les neuf premiers mois de 2019, en légère baisse par rapport à la même période en 2018, alors qu'il se situait à 5,6 millions de dollars et à 8,7 % des ventes.

Liquidités et ressources en capital

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont atteint 1,4 million de dollars et 7,0 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2019, comparativement à des entrées de fonds de 0,4 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement, pour les mêmes périodes de l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre pour le trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice est principalement attribuable aux mouvements favorables du fonds de roulement et à une baisse des impôts payés.

Au 30 septembre 2019, Imaflex avait environ 7,2 millions de dollars de liquidités disponibles, incluant la portion inutilisée de sa marge de crédit opérationnelle de 12,0 millions de dollars.

Réalisation de tous les projets d'immobilisations importants entrepris depuis 2018

Tous les équipements importants achetés depuis 2018 ont été installés et mis en service, notamment la nouvelle extrudeuse à cinq couches de la Société. « Ces activités augmentent d'une part la capacité de fabrication d'environ 4,0 millions de livres annuellement et, d'autre part, élargissent nos possibilités en matière de gammes de produits et de marchés accessibles », a déclaré M. Abbandonato.

Commercialisation d'ADVASEAL®

Imaflex, de concert avec le fabricant sous-traitant, continue de réaliser des progrès quant au perfectionnement du processus de production d'ADVASEAL®. La Société est de plus en plus sûre que les essais sur le terrain commenceront au printemps de 2020.

Perspective de la direction

« Bien que la concurrence se soit atténuée au cours des trimestres récents, le contexte demeure dynamique pour les prix, ce qui exerce une pression sur les produits d'exploitation », a souligné M. Abbandonato. « Ceci étant dit, notre gamme étoffée de produits novateurs nous permet d'attirer et de retenir des clients, même si les niveaux des prix sont inférieurs aux niveaux historiques ». De plus, tous les équipements importants achetés depuis 2018 ont été installés et mis en service, ce qui offre des occasions de croissance additionnelles. « Nous continuerons de maintenir le cap, d'améliorer nos activités et de nous préparer en vue des prochains essais sur le terrain d'ADVASEAL®. Pour ce qui est de notre pellicule destinée à l'agrumiculture, nous continuons de croire en les avantages qu'elle offre aux producteurs d'agrumes et nous sommes raisonnablement optimistes que la demande se renforcera dans le futur ».

Modifications des méthodes comptables critiques

À compter du 1^{er} janvier 2019, Imaflex a adopté l'IFRS 16, Contrats de location. En vertu de l'IFRS 16, les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les contrats de location en inscrivant un actif au titre du droit d'utilisation et une charge locative, ce qui supprime essentiellement la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. Certaines exceptions existent par rapport aux contrats de location à court terme et aux contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur. Imaflex a appliqué la méthode rétrospective modifiée et, ainsi, les renseignements comparatifs pour l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Mesure non conforme aux IFRS

Dans le présent communiqué de presse, la direction de la Société a recours à une mesure non définie selon les IFRS, soit le RAIIA (résultat avant intérêts, impôts et amortissement) et le RAIIA excluant les gains et pertes de change.

Même si le RAIIA est une mesure non conforme aux IFRS, la direction, les analystes, les investisseurs et bon nombre d'autres intervenants financiers l'utilisent afin d'évaluer le rendement et la gestion de la Société sur les plans financiers et de l'exploitation. Toutefois, les investisseurs ne doivent pas interpréter RAIIA comme une mesure de remplacement du bénéfice net déterminé en conformité aux IFRS comme un indicateur de la performance de la Société. La définition du RAIIA utilisée par la Société peut différer de celles qui sont utilisées par d'autres entreprises, et doit donc être prise isolément.

À propos d'Imaflex

Fondée en 1994, Imaflex se spécialise dans le développement et la production de solutions novatrices pour les industries de l'emballage souple et agricole. Parallèlement, la Société conçoit et fabrique des pellicules pour l'industrie agricole. Les produits de la Société consistent principalement en des pellicules et des sacs en polyéthylène (plastique), y compris des pellicules métallisées, destinés aux marchés du détail, industriel et agricole. Basée à Montréal, au Québec, Imaflex a des usines au Canada et aux États-Unis. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole IFX. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web à www.imaflex.com.

Mise en garde concernant l'information prospective

Certains renseignements compris dans le présent communiqué constituent des énoncés « prospectifs », au sens des dispositions de la législation en valeurs mobilières du Canada. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction de la Société, sont intrinsèquement assujetties à des incertitudes, à des risques et à des imprévus considérables sur le plan des affaires, de l'économie et de la concurrence. La Société avertit le lecteur que ces énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers, le rendement et les réalisations réels d'Imaflex diffèrent de façon marquée des résultats, du rendement ou des réalisations futurs estimatifs de la Société que ces énoncés prospectifs expriment ou sous-entendent et que les énoncés prospectifs ne garantissent pas les résultats futurs. Ces énoncés reposent également sur certains facteurs et hypothèses. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ces estimations, risques, hypothèses et facteurs, veuillez consulter le plus récent rapport de gestion déposé dans SEDAR à www.sedar.com et dans la section Information investisseurs du site Web de la Société à www.imaflex.com. La Société précise qu'elle n'a aucunement l'obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit par suite, notamment, de l'obtention de nouveaux renseignements ou de la survenance d'événements, à moins que la législation ne l'exige expressément. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Personne-ressource chez Imaflex :

John Ripplinger

Vice-président, Affaires corporatives

Tél. : 514-935-5710, poste 157

Télec. : 514-935-0264

johnr@imaflex.com

www.imaflex.com